



RAPPORT

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 11 avril 2024 à 19 h

----- : -----

Madame le Maire accueille les membres du Conseil Municipal présents.

Madame le Maire procède ensuite à l'appel nominal des conseillers municipaux :

Présents : Tous les membres en exercice, inscrits au tableau, à l'exception de :

- M. Thibaut AUGAIT
- Mme Sandra CHERY
- M. Guillaume DEBAY qui a donné pouvoir à M. Guillaume YVART
- Mme Amandine DELATTRE
- Mme Karine DESCAMPS qui a donné pouvoir à M. Didier HOCHART
- Mme Catherine DUCROCQ qui a donné pouvoir à Mme Betty SOYEZ
- M. Bruno GUILBERT qui a donné pouvoir à M. Dominique DEGOUVE
- M. Maurice LOUF qui a donné pouvoir à Mme Claude ROUSSEZ
- M. Samuel SARRAZIN qui a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène BELLINGUER

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Audrey PROVOST

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024

Lecture est faite du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 mars 2024.

Madame le Maire donne la parole à Mme DUSART.

Mme DUSART fait part qu'elle était absente lors du dernier Conseil Municipal car hospitalisée. Elle tient à remercier la presse qui s'est fait le relais de tout ce qui a été dit au sein du Conseil Municipal concernant la fermeture d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire. Cela a permis aux parents d'élèves de mettre en route une pétition et une lettre qui va être envoyée à la Ministre de l'Education Nationale. Cette réaction des parents est attendue depuis deux ans. Mme DUSART se félicite de cette réaction en espérant que cela fera bouger les choses. Dans le même temps, la motion votée par le Conseil Municipal a été envoyée. Si tous les acteurs se joignent, l'action aura peut-être plus de pouvoir.

Les membres présents n'ayant pas d'autres remarques sur ce procès-verbal du 21 mars 2024, Madame le Maire le soumet au vote.

Il est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

ORDRE DU JOUR

Administration générale

- Compte-rendu des décisions au Conseil Municipal

Finances

- Compte de gestion 2023, Compte Administratif 2023 et Affectation des résultats
- Taux d'imposition 2024
- Budget Primitif Ville 2024
- Subvention aux associations
- Subvention au C.C.A.S.
- Frais de fonctionnement des écoles publiques réclamés aux communes de résidence (2024-2025)

Urbanisme

- Vente du 20 rue de Béthune

Madame le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Lotissement la Longue Haie : Compte de gestion 2023, Compte administratif 2023, Affectation du résultat et Budget Primitif 2024

Madame le Maire soumet ensuite à l'approbation du Conseil Municipal l'ordre du jour.

Il est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1 – ADMINISTRATION GENERALE

- Présentation des décisions

Dans le cadre de sa délégation de compétences, Madame le Maire présente les décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal.

23	Contrat de prestations pour une collecte supplémentaire des déchets en centre-ville avec Ternois com <i>La prestation s'élève à 21 030,04 € TTC / an</i>
24	Convention de mise à disposition à titre gracieux d'un site pour l'organisation d'un circuit pédestre avec Histoire de Patrimoines
25	Location d'un jardin ouvrier d'une superficie de 186 m ² , section AI 155, N°12 à Madame GUILBERT Marina pour une année à compter du 1er janvier 2024.

Madame le Maire invite l'assemblée à poser des questions ou faire des remarques à ce sujet.

Mme SOYEZ : quel type de déchet est concerné par la collecte supplémentaire ?

→ Madame le Maire : il s'agit de la mise en place d'un deuxième passage hebdomadaire pour les déchets ménagers du centre-ville.

Le Conseil Municipal a pris acte de ces informations.

2 – FINANCES PUBLIQUES

Compte de gestion 2023, Compte Administratif 2023 et Affectation des résultats

Madame le Maire donne la parole à Mme WALLON, responsable Finances/RH.

Dépenses de fonctionnement :

Il est proposé de faire une lecture des chiffres qui sont les mêmes pour le compte de gestion (établi par la perception) et le compte administratif (établi par Madame le Maire).

Au compte administratif 2023, en section de fonctionnement, le total des dépenses pour 2023 est de :
5 774 490,34€.

		CA 2022	CA 2023
Total 011	dépenses de fonctionnement charges générales	2 210 033.21 €	2 051 400.33 €
Total 012	charges de personnel	2 836 222.82 €	2 967 449.28 €
Total 65	autres charges de gestion courante	504 841.05 €	330 049.85 €
Total 66	charges financières	115 327.86 €	95 846.55 €
Total 67	charges exceptionnelles	8 016.08 €	4 304.54 €
Total 68	dotation provisions semi-budgétaires	- €	- €
Total 022	dépenses imprévues	- €	- €
Total 042	opérations entre section	334 774.29 €	325 439.79 €
		6 009 215.31 €	5 774 490.34 €
Total 023	virement à la section d'investissement		
	TOTAL DEPENSES	6 009 215.31 €	5 774 490.34 €

Mme SOYEZ : concernant les crédits annulés, il y a de gros écarts sur certaines lignes. Il serait bien de savoir à quoi cela correspond, notamment les charges à caractère général où il y a par exemple 324 000€ en moins, comme sur les autres charges de gestion courante ou sur les charges exceptionnelles (290 000€).

→ Les crédits annulés sont la différence entre la prévision budgétaire et ce qui est réalisé.

Le chapitre 65 correspond à la subvention qui était prévue pour le C.C.A.S. en 2023 mais qui n'a pas été versée. Elle le sera en 2024.

Le chapitre 011 correspond notamment aux dépenses de chauffage qui étaient prévues pour environ 700 000€. Il n'a été dépensé que 550 000€.

- Fourniture de petit entretien : 120 000€ au budget / 100 000€ dépensés
- Autres fournitures : 30 000€ au budget / 14 000€ dépensés
- Entretien des bâtiments : 160 000€ prévus / 61 000€ dépensés. Le budget 2024 sera plus conséquent en raison d'un report des travaux.

Mme SOYEZ : quelle est la raison de l'écart de 300 000€ pour les charges exceptionnelles ?

→ Cela correspond à la subvention d'équilibre (294 000€) du budget du lotissement la Longue Haie, prévue depuis deux ans. En 2023, la subvention n'avait pas été versée. Elle le sera en 2024 ; cela permettra de clôturer définitivement le budget lotissement.

Recettes de fonctionnement

recettes de fonctionnement		CA 2022	CA 2023
TOTAL 002	excédent antérieur reporté	0.00	- €
TOTAL 013	atténuations de charges	124 411.19	53 694.80 €
TOTAL 70	produits des services	243 463.88	466 863.96 €
TOTAL 73	impôts et taxes	4 060 048.09	4 178 211.72 €
TOTAL 74	dotations et participations	1 513 977.38	2 283 190.77 €
TOTAL 75	autres produits de gestion courante	257 398.67	225 044.81 €
TOTAL 76	produits financiers	0.00	- €
TOTAL 77	produits exceptionnels	64 992.71	9 844.60 €
TOTAL 041	Subvention d'équipement en nature - Bâtiments et installations		0.00
TOTAL 042	opérations d'ordre entre section	0.00	8 633.47 €
Sans le 002		6 264 291.92 €	7 225 484.13 €
TOTAL RECETTES		6 264 291.92 €	7 225 484.13 €

Mme SOYEZ : quelle est la raison de l'écart pour certains chapitres ?

- le compte 74 (dotation et participations)

La Ville a perçu, de manière ponctuelle et exceptionnelle, le filet de sécurité lié (635 000€) liées aux dépenses de chauffage.

-le compte 70 (produits des services)

Il était prévu 378 000€. 287 000€ ont été perçus. Cet écart peut s'expliquer par une coupe de bois non prévue (15 000€), les

entrées « piscine » inférieures à l'année précédente ...

Pour les frais de garderie et de cantine, avec la mise en place du nouveau logiciel de réservation et de facturation en ligne, il y a désormais un mois de décalage. Sur 2023, seuls 11 mois ont été encaissés au lieu de 12.

La Résidence Autonomie a remboursé en 2023, les années 2022 et 2023 de dépenses de chauffage (250 000€ encaissés pour 173 000€ prévus au budget).

Dépenses d'investissement

dépenses d'investissement		CA 2022	CA 2023
D 001	solde d'exécution reporté		- €
Total 204	subvention d'investissement		
OPERATIONS	Total des dépenses d'opérations	116 930.68	374 208.60 €
Total 20	immobilisations incorporelles	803.86	16 753.12 €
Total 21	immobilisations corporelles	190 760.65	397 434.05 €
Total 23	immobilisations en cours	-	- €
Total 16	remboursement d'emprunt	503 350.29	368 202.11 €
Total 10	Dotations et fonds de réserve	-	66 347.03 €
4581	opération sous mandat	-	8 656.88 €
Total 040	opération d'ordre entre section	-	8 633.47 €
Total 041	opérations patrimoniales	-	20 190.00 €
TOTAL DEPENSES		811 845.48 €	1 260 425.26 €

Mme SOYEZ : Pour le chapitre 21, que signifie « terrain nu, un euro » ?

→ C'est une parcelle rue de Béthune rachetée à l'euro symbolique par la Ville à Pas-de-Calais-Habitat et qui est désormais un parking. Sur ce dossier, il y a eu plusieurs transactions.

Recettes d'investissement

recettes d'investissement		CA 2022	CA 2023
R001	solde d'investissement reporté		- €
TOTAL 021	virement de la section de fonctionnement		- €
OPERATIONS	Total des dépenses d'opérations	-	- €
TOTAL 024	produits des cessions		- €
Total 10	dotations et fonds de réserve	245 166.60	235 299.76 €
Total 13	subventions d'investissement	61 232.94	33 280.00 €
Total 16	emprunts	-	- €
Total 20	immobilisations corporelles		
Total 21	vente terrain		
	4582opérations sous mandat		8 656.88 €
Total 040	opérations d'ordre entre section	334774.29	325 439.79 €
Total 041	opérations patrimoniales		20 190.00 €
	TOTAL RECETTES	641 173.83 €	622 866.43 €

Pour les dotations et fonds de réserve, il s'agit principalement du FCTVA.

Mme SOYEZ : pour le chapitre 040 « opération d'ordre entre section », il n'y avait pas beaucoup de crédits ouverts et finalement il y a plein de titres émis. Pourquoi n'y avait-il rien de prévu ?

→ Cela correspond au même montant à peu près. Il s'agit d'une dotation aux amortissements. Une dépense de fonctionnement devient une recette d'investissement.

Mme SOYEZ : je ne comprends pas. Il n'y a pas eu des crédits ouverts, il y a eu des titres émis et ensuite il y a eu des crédits annulés.

→ Pour le 040, en recettes, nous avons 344 038€ prévus au budget et 325 000€ de titre émis.

M. DEMAGNY : Les titres émis passent ensuite en dotation d'amortissement dans le budget. Il était prévu 340 000€. En réalité, il a été réalisé 325 000€ qui ont été mis en dotation d'amortissement en fonctionnement. La baisse du remboursement de capital est assez forte puisqu'on est passé de 500 000€ à 368 000€.

→ Lorsque le budget est établi, une précaution est prise car 3 emprunts sont à taux variables et ont eu tendance à augmenter l'année dernière. Une somme supplémentaire était prévue au budget au cas où l'augmentation des taux aurait eu une incidence.

Affectation du résultat

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 326 942,20		332 361,01	-	1 659 303,21
Part affectée à investiss		-				-
Opérations de l'exercice	5 774 490,34	7 276 875,13	1 260 425,26	622 866,43	7 034 915,60	7 899 741,56
Totaux	5 774 490,34	8 603 817,33	1 260 425,26	955 227,44	7 034 915,60	9 559 044,77
Résultat de clôture		2 829 326,99	305 197,82			2 524 129,17
Besoin de financement D001			305 197,82			
Excédent de financement R001						
Restes à réaliser DEPENSES			162 782,32			
Restes à réaliser RECETTES			108 810,00	53 972,32		
Besoin total de financement			359 170,14			
Excédent total de financement						
			359 170,14			
			2 470 156,85			

au compte 1068 (recette d'investissement)
 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Un besoin de financement de 359 170.14€ fera l'objet d'une recette d'investissement sur le budget 2024. Ces 359 000€ sont financés en réduisant l'excédent de fonctionnement.

Les membres présents n'ayant pas d'autres remarques sur ce compte de gestion, Madame le Maire le soumet au vote.

Il est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

Pour le vote du compte administratif, Madame le Maire se retire.

Madame ROUSSEZ est en charge du vote du Compte administratif et soumet au vote le compte administratif.

Il est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

Madame le Maire soumet ensuite au vote, l'affectation du résultat.

Il est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Taux d'imposition pour 2024

La séance ouverte, Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal vote chaque année les taux relatifs à la fiscalité directe locale.

Le schéma de financement des collectivités territoriales, issu de la refonte de la fiscalité locale prévue par la loi de finances pour 2020, est entré en vigueur en 2021. La Taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes.

La compensation de la perte de cette recette est réalisée par la perception de la part de taxe foncière sur les propriétés bâties (THPB) départementale. Afin d'assurer une compensation intégrale des communes, un mécanisme de coefficient correcteur est ensuite appliqué. La commune de Saint-Pol-sur-Ternoise, étant « surcompensée », le coefficient correcteur réduit le montant de recette issu du taux départemental de la THPB.

Les résidences secondaires ne sont pas concernées par la réforme et sont imposées, à compter de 2023, au taux de la taxe d'habitation voté par le Conseil Municipal.

Madame le Maire rappelle que les taux relatifs à la fiscalité directe locale ont été augmentés en 2022 et 2023 afin de faire face notamment à la forte augmentation des coûts des fluides.

Pour l'année 2024, Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition et de reconduire ceux de 2023 :

- Foncier bâti : 40,53 %
- Foncier non bâti : 54,20 %
- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 12,49 %.

Le produit attendu serait de 2 717 902€.

Il est proposé au Conseil Municipal :

-D'APPROUVER l'exposé de Madame le Maire,

-DE DECIDER de retenir les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024 suivants :

- Foncier bâti : 40,53 %
- Foncier non bâti : 54,20 %
- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 12,49 %.

-D'AUTORISER Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier, et notamment l'état n°1259 qui sera annexé à la présente délibération.

Mme ROUSSEZ : il y a un joli matelas, pourquoi la taxe foncière n'est-elle pas baissée ?

→ Mme Le Maire : il faut se méfier des mauvaises surprises et rester méfiants.

→ M. YVART : il y avait 600 000€ d'exceptionnel que l'on aura plus pour les années qui suivent.

Les membres présents n'ayant pas d'autres questions ou remarques sur les taux d'imposition, Madame le Maire les soumet au vote.

Ils sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- **Budget primitif 2024**

Madame le Maire donne la parole à Mme WALLON.

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général (chap. 011)

		BP + DM 2023	BP 2024	BP 2024 /BP2023	BP 2024 /BP2023	
		2 375 469.30 €	2 572 159.98 €	196 690.68 €	108.28%	
M57	Intitulé M57	BP + DM 2023	BP 2024	BP 2024/2023	% BP 2024/2023	Observation BP 2024
O11	Charges à caractère général M57	2 375 469.30	2 513 703.95	138 234.65	105.82%	
60611	Eau et assainissement	56 694.52	40 000.00	- 16 694.52	70.55%	BP 2024 : Moyenne CA 2021 2022 2023 = 36 000€ + 10% = 40 000€
60612	Energie - Electricité	285 000.00	270 000.00	- 15 000.00	94.74%	BP 2024 : idem CA 2023 + 10% (pas de hausse annoncée sur marchés FDE) = 270 000€
60613	Chauffage urbain	700 000.00	550 000.00	- 150 000.00	78.57%	BP 2024 : CA 2023 + 10% = 550 000
60622	Carburants	45 607.65	49 500.00	3 892.35	108.53%	BP 2024 : CA 2023 + 10% = 49 500
60623	Alimentation	87 526.00	110 000.00	22 474.00	125.68%	BP 2024 : CA 2023 + 5% (inflation ?) = 102 000€

Il est proposé en 2024 une hausse de 8% soit 2 572 159€ pour 2024.

La ligne ayant trait au contrat de prestation de services passe de 66 000€ à 125 750€ pour les raisons suivantes :

La provision de 25 000€ concerne l'évacuation des pneus suite à la manifestation des agriculteurs. Ces pneus ont déjà donné lieu à un coût de transport. Aujourd'hui, les pneus sont stockés, il faut maintenant les retraiter.

Madame le Maire précise qu'elle a porté plainte, car ce dépôt a été fait sur le domaine public. Ces déchets (pailles et pneus) ont été mis aux services techniques par les établissements DUFFROY. 5 employés communaux ont travaillé pendant 7 heures pour aider à tout débarrasser.

Au BP 2024, notamment :

- Collecte déchets verts (ATRE) 20 000€
- Collecte des cartons (ATRE) 8 000€
- Collecte spéciale marché (TernoisCom) convention 2024 = 21 030€
- Dépôt déchets verts de la Ville 10 000€
- Prestation évacuation déchets verts ST 11 000€
- Education à l'image (Régency) 8 000€
- Nettoyage des vitres 1 000€
- Maintenances diverses 4 000€
- Droits web panneaux 1 200€
- Refonte serveur 2 000€
- Contrat de prestation gestion de l'eau piscine (ANVOLIA) 11 520€
- Evacuation pneus manifestation agriculteurs montants 25 000€
- Provisions 3 000€

Madame le Maire a écrit à la Préfecture, a rencontré les jeunes agriculteurs qui ne veulent pas venir rechercher leurs pneus pour l'instant. Ceux-ci voulaient toucher l'Etat mais ce parking n'appartient pas à l'Etat. La Ville de Saint-Pol-sur-Ternoise n'a pas à subir ces frais. Pour l'instant, l'affaire est partie au procureur. Les pneus sont compliqués à retraiter, car il faut les nettoyer. Ils ne sont, à ce jour, pas propres car mélangés avec de la paille et des détritrus. Ceci explique les 25 000€ mis en provision.

Entretien et réparation de bâtiments publics : passage de 66 000€ en 2023 à 125 750€ en 2024 pour les raisons suivantes :

Au BP 2024, notamment :

Restauration de l'ossature de l'ouvrage d'art sur le Pronay (piscine) 50 000€
 Coubertin réparation toiture (fuite d'eau) 24 000€
 Salle Martin rénovations diverses et éclairage salle en L 20 000€
 Mairie réparation toiture (fuite salle du conseil) + hydrofuge pignon 14 000€
 Salle Martin VMC 12 000€
 Salle du conseil rénovation parquet 8 000€
 Cantine modif branchement gaz 3 800€
 Piscine pose de douche de sécurité 3 400€
 Piscine circuit d'eau pédiluve 3 000€ (engagé)
 MPT faux plafond salle polyvalente suite chgt led 3 000€

Entretien et réparation autres bâtiments publics : passage de 27 000€ en 2023 à 55 000€ en 2024 pour les raisons suivantes :

Au BP 2024, notamment :

Passerelle : Travaux d'urgence suite à diagnostic 15 000€
 Pont Jardin Public : Travaux d'urgence suite à diagnostic : 15 000€
 Réparation muret stade L. Lagrange 1 260€
 Réparation joints mur rue des remparts 3 804
 Réparation barrière rue des remparts 5 121.06€
 Sécurisation rue des remparts : barrières grillagées 3 603.29€
 Vestiaire L. Lagrange (remise en état, locaux sous toiture) 1 241.82€

Autres articles :

M57	Intitulé M57	BP + DM 2023	BP 2024	BP 2024/2023	% BP 2024/2023	Observation BP 2024
615231 FCTVA	Entretien et réparation voiries	120 000,00	170 000,00	50 000,00	141,67%	BP 2024 : (24 000€ déjà engagés au 22.02.24 par ST) Prestation de retraçage au sol 20 000€ Entretien trottoirs et voirie 100 000€ Provisions 25 000€ TOTAL = 170 000
617	Etudes et recherches	5 000,00	25 800,00	20 800,00	516,00%	BP 2024 Diagnostic amiante et DPE de l'ancien hospice (avant vente) 5 000€ Diagnostic des mâts de candélabres (200 mâts/an) 17 000€ (par an) Audit sur le serveur 1800€ Provision 2 000€ = 25 800€
6232	Fêtes et cérémonies	100 000,00	140 000,00	40 000,00	140,00%	BP 2024 : Service culturel expo reconstruction 3 500€ Service culturel Jumelage mai 2024 env 8 000€ Noël des agents 4 000€ Barbecue agents 1 000€ Budget Animation 108 000€ = 124 500€ + Provision 15 000€ = 140 000€

Recettes de fonctionnement

Chapitre Atténuation des charges : 100 000€ en 2023 /349 300€ en 2024

BP + DM 2023	BP 2024	BP 2024 /BP2023	BP 2024 /BP2023
100 000 €	349 300 €	249 300	349.30%

Au BP 2024, notamment :
Remboursement sur maladie et ménage : 40 000€

Frais à encaisser de budgets à budget :
du SIEP : 2023 et 2024 : 4 437.82€ x2 = 9 000€
du foyer : 2023 et 2024 : 50 114.7 x2 = 50 300€
du ccas : 2023 et 2024 : 123 982.14€ x2 = 250 000€

Ventes des services, du domaine (chap. 70)

Ex : concessions cimetière, vente de bois, cantine, piscine

BP + DM 2023	BP 2024	BP 2024 /BP2023	BP 2024 /BP2023
378 000 €	287 200 €	- 90 800 €	75.98%

Au BP 2024, notamment :
Remboursement du chauffage par le foyer à la ville : 60 000€ au BP 2024
Au lieu de 113 000€ en 2023

Cela correspond notamment à la récupération par la Ville des heures effectuées par ses agents sur d'autres budgets (CCAS, SIEP, Résidence Autonomie).

Ventes des services du domaine (chapitre 70) : 378 000€ en 2023/ 287 200€ proposés en 2024. La différence est surtout dûe au fait que la Résidence Autonomie remboursera moins de chauffage en 2024 qu'en 2023.

Fiscalité :

Cela a été vu lors du vote des taux d'imposition.

Désormais, dans la nouvelle nomenclature M57, on distingue le chapitre 73 (impôt et taxe) où l'on retrouve l'attribution de compensation versée par la communauté de communes et le chapitre 731 où l'on retrouve particulièrement la fiscalité locale, c'est-à-dire les impôts directs.

	BP + DM 2023	BP 2024	BP 2024 /BP2023	BP 2024 /BP2023
Chap 73 impôts et taxes	2 680 685 €	2 486 685,91 €	-194 000 €	92.76%
Chap 731 Fiscalité locale (nouveau chapitre en M57)	1 494 567 €	1 775 991,00 €	281 334 €	118.80 %
	4 175 252 €	4 262 676,91 €	+ 87 334 €	102 %

Dont 2 441 650 € attribution de compensation Ternois Com

Il est donc proposé au budget la somme de 4 262 676.91€.

Dotations (chapitre 74) :

BP + DM 2023	BP 2024	BP 2024/2023	% BP 2024/2023
1 572 556.61	1 723 367.00	150 810.39	109.59%

Différences entre BP 2024 et BP 2023, notamment :

- Exonération TF	+ 70 600 €
- Dotation forfaitaire	- 10 000 €
- DSR	+ 26 500 €
- DSU	- 7 800 €
- Dotation recensement	+ 10 000 €
- Dotation titres sécurisés	+ 7 000 €
-	

Budget Primitif 2024 – Section de fonctionnement

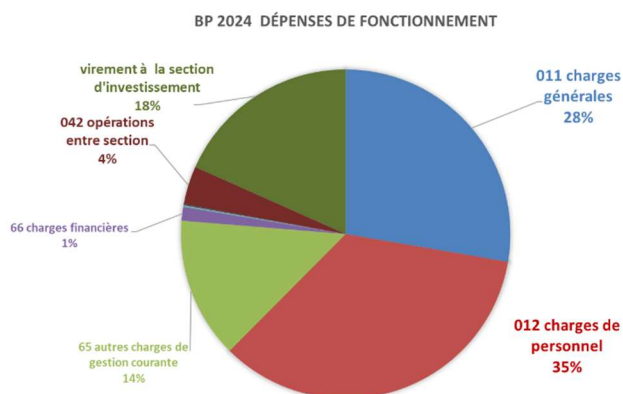
dépenses de fonctionnement		BP + DM 2023	BP 2024
Total 011	charges générales	2 375 469.30 €	2 572 159.98 €
Total 012	charges de personnel	3 089 827.76 €	3 226 260.00 €
Total 65	autres charges de gestion courante	595 500.00 €	1 285 829.97 €
Total 66	charges financières	118 738.01 €	125 000.00 €
Total 67	charges exceptionnelles	304 000.00 €	10 000.00 €
Total 68	dotations provisions semi-budgétaires	5 000.00 €	5 000.00 €
Total 022	dépenses imprévues	10 000.00 €	10 000.00 €
Total 042	opérations entre section	344 038.00 €	350 000.00 €
		6 842 573.07 €	7 584 249.95 €
Total 023	virement à la section d'investissement	705 811.00 €	1 701 084.28 €
	TOTAL DEPENSES	7 548 384.07 €	9 285 334.23 €

Vue d'ensemble pour les recettes :

recettes de fonctionnement		BP + DM 2023	BP 2024
TOTAL 002	excédent antérieur reporté	1 326 942.20 €	2 470 156.85 €
TOTAL 013	atténuations de charges	100 000.00 €	349 300.00 €
TOTAL 70	produits des services	378 000.00 €	287 200.00 €
TOTAL 73	impôts et taxes	4 175 342.91 €	4 265 676.91 €
TOTAL 74	dotations et participations	1 572 556.61 €	1 723 367.00 €
TOTAL 75	autres produits de gestion courante	220 000.00 €	183 000.00 €
TOTAL 76	produits financiers	€	€
TOTAL 77	produits exceptionnels	2 300.00 €	€
TOTAL 041	Subvention d'équipement en nature - Bâtiments et installations	0.00	0.00
TOTAL 042	opérations d'ordre entre section	8 633.47 €	6 633.47 €
	Sans le 002	6 456 832.99 €	6 815 177.38 €
TOTAL RECETTES		7 783 775.19 €	9 285 334.23 €

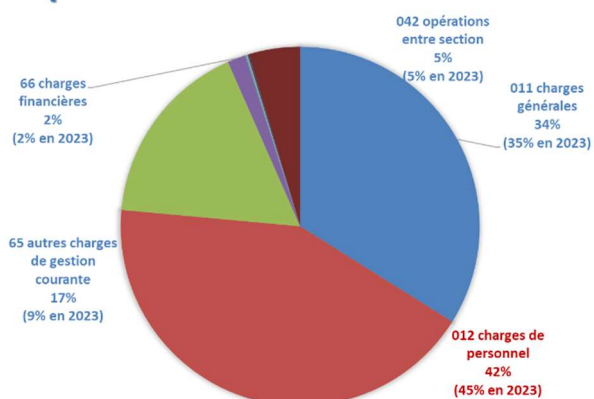
Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes 9 285 334.23€.

Répartition des dépenses de fonctionnement



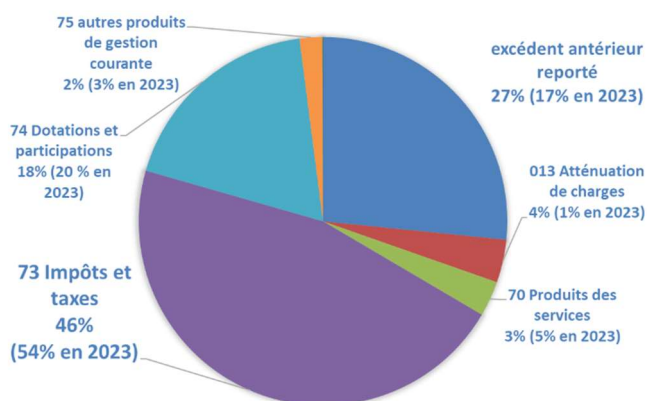
Budget Primitif 2024

Dépenses de fonctionnement sans 023



Budget Primitif 2024

Recettes de fonctionnement



Budget Primitif 2024 – Section d'investissement

Au BP 2024, notamment :

- Déconnexion des surfaces actives (rue Canteraine, Brossolette)	669 820 €
- Déconnexion des surfaces actives- Etudes (Calandre, 8 mai)	30 612 €
- City stade	147 600 €
- Vidéo protection	130 000 €
- Etudes restructuration du centre-ville	52 770 €

Au BP 2024, notamment :

c/ 2031 Etude PPBE (bruit)	8 600 €
c/ 2121 Plantation dans le bois de 350 chênes	6 000 €
c/ 2128 Aménagement d'une aire de jeu cours des moyens	22 000 €
c/21318 Rampe d'accès PMR salle de tennis	60 000 €
Piscine remplacement et réparation filtre à sable	24 551 €
c/21351 Eclairage salle Coubertin en interne :	25 000 €
Salle martin/centre de loisirs : menuiseries	25 000 €
c/2152 Achat de mobilier urbain	31 000 €
Rue Lambert Etude de requalification et d'effacement de réseaux	35 000 €

Au BP 2024, notamment :

c/ 21535 remplacement éclairage public en led (engagé en 2023)	35 408 €
remplacement lanterne vétustes en led (env 75 lanternes par an)	49 200 €
c/2158 achat de matériel pour entretiens des bâtiment et outillages services techniques	150 000 €

dépenses d'investissement		BP + DM 2023	BP 2024
D 001	solde d'exécution reporté	-	305 197.82 €
Total 204	subvention d'investissement		
OPERATIONS	Total des dépenses d'opérations	729 425.40 €	900 802.00 €
Total 20	immobilisations incorporelles	27 560.00 €	34 296.80 €
Total 21	immobilisations corporelles	523 648.38 €	1 447 943.17 €
Total 23	immobilisations en cours	67 932.23 €	-
Total 16	remboursement d'emprunt	400 000.00 €	350 000.00 €
Total 10	Dotations et fonds de réserve	66 347.03 €	-
4581	opération sous mandat	8 656.88 €	-
Total 040	opération d'ordre entre section	8 633.47 €	6 633.47 €
Total 041	opérations patrimoniales	58 189.00 €	37 999.00 €
	TOTAL DEPENSES	1 890 392.39 €	3 082 872.26 €

recettes d'investissement		BP + DM 2023	BP 2024
R001	solde d'investissement reporté	332 361.01 €	-
TOTAL 021	virement de la section de fonctionnement	705 811.00 €	1 701 084.28 €
OPERATIONS	Total des dépenses d'opérations	187 999.00 €	349 639.00 €
TOTAL 024	produits des cessions	-	-
Total 10	dotations et fonds de réserve	188 947.50 €	360 170.14 €
Total 13	subventions d'investissement	64 390.00 €	96 341.84 €
Total 16	emprunts	-	187 638.00 €
Total 20	immobilisations corporelles		
Total 21	vente terrain		
4582	opérations sous mandat	8 656.88 €	-
Total 040	opérations d'ordre entre section	344 038.00 €	350 000.00 €
Total 041	opérations patrimoniales	58 189.00 €	37 999.00 €
	TOTAL RECETTES	1 890 392.39 €	3 082 872.26 €
	Sans R001 et 021	852 220.38 €	1 381 787.98 €

Cette année, il n'y a pas de solde positif reporté. En revanche, on a en recettes d'investissement 1 701 084.28€ qui provient du fonctionnement.

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes à 3 082 872.26€

M. DEMAGNY : Dans le fonctionnement, on a vu qu'il fallait remettre de l'argent dans le lotissement de la longue haie, mais le retour des 800 000€ n'est pas intégré, est-ce par mesure de précaution ?

→ Effectivement, on devrait recevoir 800 000€. L'étude des chiffres pour clôturer le budget est en cours avec la trésorerie. Pour l'instant, il faut faire preuve de prudence, mais normalement, la Ville devrait récupérer 800 000€.

Depuis 2019, la dette baisse. Pour 2024, nous avons un restant dû au 1^{er} janvier de 3 842 917.60€ (97 000€ de remboursement d'intérêt et 329 000€ de remboursement de capital).

Années	Capital Restant dû au 1 ^{er} janvier	Remboursement INTERETS	Remboursement CAPITAL
2019	5 051 340,96 €	162 129,00 €	508 558,00 €
2020	5 742 782,92 €	158 645,00 €	557 128,11 €
2021	5 185 654,81 €	136 999,00 €	504 410,35 €
2022	4 681 244,46 €	119 735,93 €	471 905,11 €
2023	4 209 339,35 €	103 725,00 €	366 421,75 €
2024	3 842 917,60 €	97 757,13 €	329 610,62 €
2025	3 513 306,98 €	81 618,68 €	342 110,24 €
Soit entre 2019 et 2025	-1 538 033,98 €	-80 510,32 €	-166 447,76 €

La hausse en 2020 est dûe à la contraction d'un emprunt pour les travaux à l'école maternelle.

Budget Primitif 2024

Vue d'ensemble

BP Fonctionnement

9 285 334.23 €

BP Investissement

3 082 872.26 €

BP TOTAL (dépenses)

12 368 206.49 €

Madame le Maire invite l'assemblée à poser des questions ou faire des remarques à ce sujet.

M. DEMAGNY : quelle est la capacité de désendettement ?

→ Pour l'instant, nous ne l'avons pas en tête, mais il est proposé de faire une Commission finances prochainement et spécifiquement sur la prospective. La capacité de désendettement est incluse dedans.

M. DEMAGNY : c'est plutôt un beau budget dont on peut être fier.

→ Madame le Maire : on a essayé de serrer les boulons, car la conjoncture est difficile, nous avons voulu maîtriser.

M. DEMAGNY : la déconnexion des eaux pluviales est un coût important dans le budget puisque cela va coûter 1 000 000€.

→ Madame le Maire : cette année est effectivement la grosse année sur ce dossier.

M. DEMAGNY : c'est important de le faire pour la planète, mais les habitants ne le voient pas forcément.

→ Madame le Maire : effectivement, les gens voient surtout le dérangement qu'il va y avoir. Les travaux vont commencer sur la rue de Canteraine. Cela ne va pas être facile cet été, mais nous sommes dans l'obligation de le faire. Il s'agit d'une obligation de la Police de l'eau.

Madame le Maire soumet le budget primitif de 2024 au vote.

Mme ROUSSEZ : les membres de l'opposition vont s'abstenir car même si on est en équilibre assez stable, il n'y a pas de grands projets qui émergent pour autant. Suite à la réunion du 10 avril 2024 sur la réflexion sur la redynamisation du centre-ville, je suis frustrée, car c'est surtout une étude qui est lancée, mais que tout est repoussé à plus tard et qu'on va encore attendre de se fabriquer un matelas pour agir sur les friches par exemple.

→ Madame le Maire : l'étude de requalification du centre-bourg est un projet jusqu'en 2027. Saint-Pol-sur-Ternoise fait partie des petites villes qui ont droit à des subventions comme celle du Conseil Régional par exemple.

6 abstentions / Pas de vote contre/ 18 votes POUR le budget primitif 2024.

- **Subvention aux associations**

Madame le Maire informe l'assemblée de la volonté de la municipalité de soutenir le tissu associatif de la Ville, notamment lorsque le domaine d'intervention des associations dites « loi 1901 » correspond aux domaines de la solidarité, de la culture, des sports, de la santé, de l'éducation ...

Toutes les associations bénéficiant d'une subvention de la Ville signent une convention intégrant notamment les objectifs partagés par la Ville et les associations.

Cette année, un dossier a été formalisé afin d'uniformiser et de simplifier les demandes de subventions de fonctionnement et/ou exceptionnelle.

L'assemblée est informée des propositions de subventions aux associations pour l'année 2024 dans le tableau ci-après, représentant un montant total de 169 700 €.

Madame le Maire précise que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » du budget 2024.

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant accordé 2023	Montant accordé 2024	Réparti comme ceci	
			Montant fonctionnement	Projet spécifique ou acquisition matériel
Académy Ballet	2 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	
Aéromodélisme du Ternois		150,00 €	150,00 €	
Aeterna	500,00 €	1 250,00 €	500,00 €	750,00 €
Agora du Ternois	2 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	
Amicale des Anciens de l'USSP	150,00 €	150,00 €	150,00 €	
Amicale du Personnel Communal de la Ville Saint Pol sur Ternoise	3 174,00 €	3 500,00 €		3 500,00 €
APART Atelier de Pratiques Artistiques en Ternois	300,00 €	300,00 €	300,00 €	
APEL Saint-Anne / Saint-Louis		150,00 €	150,00 €	
ASRL Sport et Culture du Ternois	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
Association des Donneurs de Sang de la Région de St Pol	150,00 €	150,00 €	150,00 €	
Association du Points de Croix Saint Polois	200,00 €	200,00 €	200,00 €	
Association Écheophile	150,00 €	150,00 €	150,00 €	
Association Saint Poloise pour l'Amitié Internationale	3 400,00 €	8 000,00 €	3 000,00 €	5 000,00 €
Association Sportive Auto Croix	5 000,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €
Association Sportive Moto Croix	2 500,00 €	2 500,00 €		2 500,00 €
Association Ternois Jeunes	300,00 €	300,00 €	300,00 €	
Athletic Club Saint Polois	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	
Atre	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	
Basket Club Saint Polois	4 800,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	
Culture et Bibliothèque pour Tous	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
Cercle Historique du Ternois	500,00 €	500,00 €	500,00 €	
Cercle Ornithologique du Ternois	150,00 €	150,00 €		150,00 €
Comité des ACPG - CATM - TOE et Veuves	150,00 €	150,00 €	150,00 €	
Coopérative la Fontaine Prévert	22 300,00 €	17 300,00 €	2 300,00 €	15 000,00 €
Coopérative Lucien Pignion	1 000,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €
Croix Rouge Française	200,00 €	300,00 €	300,00 €	
Culture et Cinéma en Ternois	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	
Cyclos Randonneurs du Ternois	800,00 €	800,00 €	800,00 €	
Délégation Départementale de l'Éducation Nationale	200,00 €	300,00 €	200,00 €	100,00 €
Fit And Run		300,00 €	300,00 €	
Gymnastique Enfants Adultes	700,00 €	700,00 €	700,00 €	
Halte Répît Alzheimer		300,00 €	300,00 €	

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant accordé 2023	Montant accordé 2024	Montant fonctionnement	Projet spécifique ou acquisition matériel
Help R'Force		200,00 €	200,00 €	
Judo Club Saint Polois	5 000,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	
K'dabra		150,00 €	150,00 €	
La Gaule Populaire	500,00 €	700,00 €	500,00 €	200,00 €
La Pétanque Saint Poloise	150,00 €	200,00 €	200,00 €	
L'Association "Le Souvenir Français"	650,00 €	300,00 €	300,00 €	
Les Amis de l'Orgue	150,00 €	500,00 €	250,00 €	250,00 €
Les Archers du Ternois	5 500,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	
Les Pères la joie	500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
Les P'tits lots		300,00 €	300,00 €	
Livre Comme l'air	600,00 €	150,00 €	150,00 €	
Mjc du Ternois	3 000,00 €	3 500,00 €	3 000,00 €	500,00 €
Musique Municipale de St Pol sur Ternoise	9 600,00 €	17 000,00 €	10 000,00 €	7 000,00 €
Pep 62 CAMSP/CMPP		300,00 €		300,00 €
Secours Catholique		300,00 €	300,00 €	
Secours Populaire	200,00 €	300,00 €	300,00 €	
Tennis Club Saint Polois	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	
Ternois Escalade	500,00 €	500,00 €	500,00 €	
Union Sportive Saint Pol (USSP)	25 500,00 €	25 500,00 €	25 500,00 €	
V.M.E.H.	150,00 €	250,00 €	250,00 €	
Vélo Club Saint-Polois	1 900,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	
Volley Ball Saint-Polois	1 300,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €	
Yoga Viveka	150,00 €	150,00 €	150,00 €	
	155 474,00 €	169 700,00 €	128 450,00 €	41 250,00 €

Soit un total de 169 700€

Madame le Maire invite l'assemblée à poser des questions ou faire des remarques à ce sujet.

Mme SOYEZ : je souhaiterais des précisions sur les projets spécifiques ou les acquisitions. Par exemple, pourquoi au niveau de l'amicale du personnel de la ville, c'est dans les projets spécifiques ?

→ Madame le Maire : l'amicale du personnel a fait une demande pour un voyage spectacle à Paris. Tout le montant est prévu pour cela.

Mme SOYEZ : quel est le projet d'AE Ternois ?

→ Madame le Maire : il s'agit d'une fête médiévale qui aura lieu le 24 août 2024 au parc du château.

Mme SOYEZ : pourquoi le basket club a-t-il une augmentation de sa subvention ?

→ Madame le Maire : l'association a eu beaucoup de nouveaux adhérents.

Madame le Maire précise que pour la coopérative la Fontaine / Prévert la subvention est de 17 300€. Comme nous avons déjà versé 15 000€ (voté lors du dernier Conseil Municipal), **nous ne votons cette fois-ci que pour les 2 300€ restants.**

Mme SOYEZ indique qu'il y a beaucoup de nouvelles associations.

M. GIROT précise qu'il ne prendra pas part au vote étant engagé en tant que Président du Regency et ne pouvant pas être juge et partie. Il invite toutefois, l'ensemble de ses collègues à voter l'ensemble des subventions. Dans le même temps, il remercie le Conseil Municipal et l'ensemble des élus présents pour soutenir les associations car c'est ce qui contribue au vivre ensemble et au lien social.

Madame le Maire soumet donc au vote les subventions aux associations :

5 abstentions (M. DEBAY, Mme DUCROCCQ, M. GRANDSIR, Mme PROVOST, M. RICART)

18 votes pour ces subventions.

M. DEMAGNY : Le budget doit être en hausse par rapport aux années précédentes ?

→ Madame le Maire : il y avait 155 000€ l'an dernier. Cette année, il y a 20 000€ en plus.

Mme SOYEZ : une dizaine de nouvelles associations ont fait des demandes de subvention.

→ Madame le Maire : de nouvelles demandes sont arrivées et seront votées au prochain Conseil Municipal.

M. RICART : cette année, nous avons mis en place une nouvelle formule pour les demandes de subvention. C'est un dossier unique. Il manque quelques associations qui n'ont pas eu assez de temps pour le renvoyer. Au prochain Conseil Municipal, nous donnerons les subventions aux associations qui n'avaient pas encore rempli le dossier.

- **Subvention au C.C.A.S.**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la volonté de la municipalité de soutenir le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) dans la diversité de ses actions à caractère social, trans et intergénérationnel.

Afin d'aider au financement de ses actions, Madame le Maire propose l'octroi au C.C.A.S d'une subvention de 565 000€. Aucun versement n'ayant pu être fait en 2023, ce montant comprend l'aide au fonctionnement 2023 et 2024, dont une partie est reversée au budget annexe du C.C.A.S – Résidence Autonomie « Les Jours Paisibles ».

Madame le Maire précise que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » du budget 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

-D'APPROUVER l'exposé de Madame le Maire,

-DE DECIDER d'attribuer une subvention au C.C.A.S d'un montant de 565 000 €.

-D'AUTORISER Madame le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Madame le Maire soumet au vote la demande de subvention au C.C.A.S.

Il est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **Subvention d'équilibre pour le budget annexe la longue haie :**

Madame le Maire soumet au vote la subvention d'équilibre pour le budget annexe la longue haie présentée précédemment.

Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- **Frais de fonctionnement des écoles publiques réclamés aux communes de résidence (2024-2025)**

Madame le Maire donne la parole à Mme DUSART.

Mme DUSART précise que depuis de nombreuses années, des élèves qui n'habitent pas Saint-Pol-sur-Ternoise, mais les villages de Buneville, Maisnil, Moncheaux et Troisvaux sont scolarisés dans nos écoles maternelles et primaires. Pour cela, les communes payent des frais de scolarité à la Ville de Saint-Pol-sur-Ternoise. L'année dernière, pour l'année scolaire 2023/2024, la Ville leur demandait une participation aux frais de scolarité de 380€ par enfant. Cette année, il est proposé de réviser le montant de cette participation à 400€ par élève à compter de l'année scolaire 2024/2025. Cette augmentation s'explique par le fait que les enfants Saint-Polois scolarisés à l'école privée, la Ville doit payer pour eux, 400€. Donc, il s'agit d'une uniformisation des frais de scolarité.

Madame le Maire soumet au vote ce tarif de frais de fonctionnement des écoles publiques réclamés aux communes de résidence.

Il est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **Budget lotissement la longue haie**

Il est proposé de voir le compte administratif 2023, compte de gestion et budget primitif 2024 en même temps.

	CA 2022	BP 2023 - NEANT	CA 2023 Compte de gestion 2023	BP 2024
DEPENSES				
6045 Achats d'études, prestations de service				
605 Achats matériel, équipements et travaux				
658 Charges diverses de gestion courante				122 792.00
002 Déficit reporté	67 087.52			189 537.97
7133 Variation stocks travaux en cours	3 458.39			
71355 Variation des stocks de terrains aménagés	173 424.11			
TOTAL	243 970.02			312 329.97

En 2023, il n'y a ni opérations, ni dépenses ni recettes. Le compte de gestion et le compte administratif sont donc à 0.

	CA 2022	BP 2023 - NEANT	CA 2023 Compte de gestion 2023	BP 2024
RECETTES				
7015 Ventes de terrains aménagés	54 431.44			
758 Produits divers de gestion courante	0.61			
75738				312 329.97
002 Résultat reporté				
7133 Constatation stock des en-cours				
71355 Variation de stocks				
TOTAL	54 432.05			312 329.97

Toutefois, au budget 2024, il convient de reprendre les résultats qui étaient un déficit reporté de 189 537.97€ et d'inscrire une charge au compte 558 de 122 792€, ce qui porte le budget à 312 329.97€ en fonctionnement. Ce budget est équilibré par une subvention versée par la Ville.

En investissement, il n'y a pas d'écriture en 2023. Par contre, il y a un excédent reporté de 800 000€. Normalement les 800 000€ seront reversés au budget de la Ville.

Mme SOYEZ : le dossier est complexe. Pourquoi dire « normalement » reversés ?

→ Ce n'est pas un sujet simple, car les premières ventes ont été faites en 2007. Ce dossier a plus de 15 ans et devrait être clôturé cette année.

Mme SOYEZ : qu'est-ce qui fait que ce dossier se clôture cette année ?

→ Tout est vendu, tout est clôturé, il n'y a plus de transaction à faire.

M. DEMAGNY : à l'époque, il y a de l'argent qui avait été amené par la Ville pour le lotissement. Tous les terrains ont été vendus pour rembourser cet argent qui a été amené. La clôture finale fera un retour de l'argent apporté par la Ville au budget de la Ville. En 2021, il avait été voté, qu'un terrain invendable, sous une ligne électrique, soit radié pour pouvoir clôturer ce lotissement.

Mme le Maire : Cette parcelle avait été rachetée par la Ville. Ce fut compliqué, car les terrains ne se vendaient pas facilement. Les derniers terrains ont été rachetés par un promoteur pour qui, il avait fallu baisser le prix.

Madame le Maire soumet au vote le compte de gestion de la longue haie.

Il est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

Pour le vote du compte administratif de la longue haie, Madame le Maire se retire. Mme ROUSSEZ est en charge du vote du compte administratif et soumet au vote du compte administratif.

Il est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

		CA 2022	BP 2023 - NEANT	CA 2023 Compte de gestion 2023	BP 2024
DEPENSES					
1687	Emprunts et dettes				800 000.00
	Constatation stock terrains aménagés				
3355					
3355	Constatation travaux en cours				
	TOTAL	0.00			800 000.00
RECETTES					
001	Résultat reporté	623 117.50			800 000.00
3355	Travaux	3 458.39			
3355	Terrains aménagés	173 424.11			
	TOTAL	800 000.00			800 000.00
	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	800 000.00			

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	189 537.97 €			800 000.00 €	189 537.97 €	800 000.00 €
Part affectée à investissements		0.00 €				0.00 €
Opérations de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Totaux	189 537.97 €	0.00 €	0.00 €	800 000.00 €	189 537.97 €	800 000.00 €
Résultat de clôture	189 537.97 €			800 000.00 €		610 462.03 €

Madame le Maire soumet ensuite au vote, l'affectation du résultat qui est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire soumet au vote le budget primitif 2024 de la longue haie :

- 312 329,97€ en fonctionnement
- 800 000€ en investissement

Il est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

3 – URBANISME

- **Vente du 20 rue de Béthune**

Madame le Maire informe l'assemblée communale que la Ville de Saint-Pol-sur-Ternoise a reçu une offre d'achat pour le logement sis 20, rue de Béthune. Il a été estimé par le service des domaines à 23 000€, hors taxes et hors frais, assorti d'une marge d'appréciation de 10%. Pour autant, au vu de la dégradation constatée dans ce logement non occupé, l'offre s'élève à 15 000€ nets vendeur.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ce point et d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte de vente et toutes pièces relatives à ce dossier.

Mme SOYEZ : c'est pour qu'il soit réhabilité ?

→ Madame le Maire : probablement. Nous avons un amateur pour ce prix-là et de gros travaux sont à prévoir car même le mur de façade se fendille.

Madame le Maire soumet ce point au vote. **Il est adopté à l'unanimité.**

Madame le Maire remercie Madame NOTERMAN et ses services pour le travail effectué sur ces sujets en partenariat avec Mme VANHILLE et Mme WALLON.

Aucune prise de parole n'étant sollicitée et l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h40.